

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 483 108

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 11281**

-
- (54) Panneau d'affichage.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **G 09 F 15/00.**
- (22) Date de dépôt..... 20 mai 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 27-11-1981.
- (71) Déposant : Société dite : SOCIETE D'ENTRETIEN MECANIQUE DE PARCAGE ET DE MATERIEL PUBLICITAIRE et LORNE Georges Germain Hippolyte, résidant en France.
- (72) Invention de : Georges Germain Hippolyte Lorne.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.
-

L'invention concerne un panneau d'affichage.

Le panneau de l'invention comprend un panneau proprement dit destiné à recevoir des inscriptions d'informations ou publicitaires supporté par des montants fichés dans le sol, pann 5 caractérisé en ce que les montants supportent également une passerelle par l'intermédiaire de bras, ces bras étant en appui sur les montants par des platines fixées perpendiculairement à l'extrémité des bras, ces platines étant serrées contre l'une des faces des montants par des tiges filetées en appui par l'intermédiaire 10 de contre-plaques sur les faces opposées de ces montants.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la passerelle se compose d'un cadre réalisé à l'aide de fers plats disposés sur chant dont les faces internes des côtés longitudinaux sont reliés à intervalles réguliers par des fers 15 plats de même hauteur également sur chant.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la passerelle comporte un cadre réalisé à l'aide d'une cornière s'adaptant sur le cadre en fers plats, ces deux cadres maintenant entre eux un panneau en métal déployé.

20 L'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur les dessins ci-joints, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un panneau conforme à l'invention;
- la figure 2 est une vue en perspective de l'un 25 des bras de support de la passerelle ;
- la figure 3 est une vue en perspective de la passerelle.

La présente invention concerne un panneau d'affichage de construction robuste et qui comporte une passerelle 30 réglable en hauteur en fonction des dimensions du panneau d'affichage utilisé, cette passerelle permettant un accès aisé au panneau soit pour son remplacement, soit pour la modification des inscriptions qu'elle comporte.

En outre, cette passerelle constitue également un 35 moyen de raidissement de la structure du panneau.

Ce panneau d'affichage se compose d'un panneau proprement dit 1 destiné à recevoir les inscriptions d'informations ou de publicité qui est fixé à l'extrémité supérieure de deux montants 3 fichés perpendiculairement dans le sol et renforcés 40 par des contre-fiches 4.

Ces montants sont constitués par des profilés métalliques en I et supportent une passerelle 5 (voir figure 3) par des bras horizontaux 6 (voir figure 2).

Les bras horizontaux 6 sont constitués par des profilés en I pourvus à une de leurs extrémités d'une platine 7 fixée perpendiculairement aux profilés par des équerres 8.

Cette platine 7 est appliquée contre l'une des faces du profilé 3 et est maintenue contre ce profilé par des tiges filetées 9 serrées contre la face opposée des montants 3 par des contre-plaques 10.

Cette disposition permet, par le desserrage des tiges filetées 9, de régler rapidement en hauteur les bras 6 afin d'adapter la hauteur de la passerelle qui les supporte à la hauteur du panneau 1.

A l'extrémité du bras 6 est prévu un fer plat 11 servant de butée à la passerelle 5, cette passerelle étant par ailleurs fixée aux bras par l'intermédiaire de boulons en prise sur des pattes 12 des bras 6.

La passerelle se compose d'un cadre inférieur 13 réalisé à l'aide de fers plats et dont les côtés longitudinaux sont reliés à intervalles réguliers par des fers plats 14, de même hauteur et également disposés sur chant.

La zone supérieure de cette passerelle est constituée par un cadre 15, réalisé à l'aide de cornières d'angle, ce cadre 15 venant serrer contre le bord supérieur du cadre 13 un panneau de métal déployé 16.

L'assemblage de ces éléments est réalisé par vis, soudures ou rivets.

Le bord longitudinal extérieur du cadre 15 est pourvu dans son angle d'un fer plat 17, soudé dans l'angle de la cornière et qui constitue une plinthe de sécurité.

Sur le cadre inférieur 13 sont également fixés des manchons 18 par l'intermédiaire de plaques de base 19 compensant la différence de largeur des deux cadres 13 et 15.

Ces manchons 18 sont destinés à recevoir les montants 20 d'un garde-corps. Ces montants 20 sont à cet effet reliés par des chaînes 21 ou similaires.

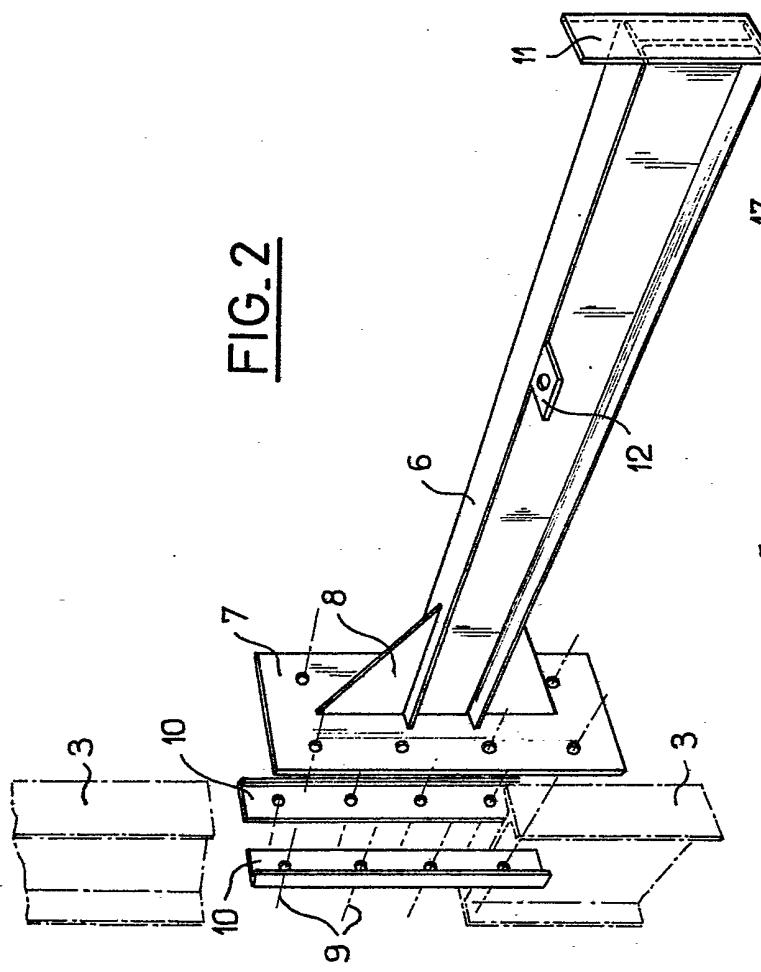
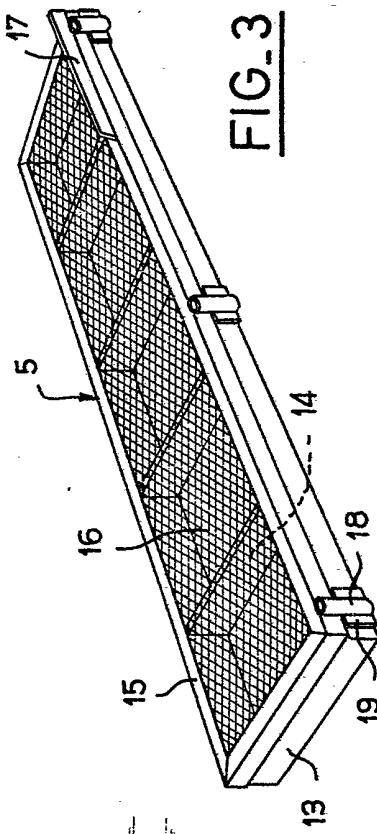
REVENDICATIONS

1°) Panneau d'affichage comprenant un panneau proprement dit destiné à recevoir des inscriptions d'informations publicitaires supporté par des montants fichés dans le sol,
5 panneau caractérisé en ce que les montants supportent également une passerelle par l'intermédiaire de bras, ces bras étant en appui sur les montants par des platines fixées perpendiculairement à l'extrémité des bras, ces platines étant serrées contre l'une des faces des montants par des tiges filetées en appui par
10 l'intermédiaire de contre-plaques sur les faces opposées de ces montants.

2°) Panneau conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que la passerelle se compose d'un cadre réalisé à l'aide de fers plats disposés sur chant dont les faces internes
15 des côtés longitudinaux sont reliés à intervalles réguliers par des fers plats de même hauteur également sur chant.

3°) Panneau conforme à la revendication 2, caractérisé en ce que la passerelle comporte un cadre réalisé à l'aide d'une cornière s'adaptant sur le cadre en fers plats, ces deux
20 cadres maintenant entre eux un panneau en métal déployé.

4°) Panneau conforme à la revendication 3, caractérisé en ce que la passerelle présente un fer plat fixé sur au moins l'un des côtés longitudinaux du cadre en cornière dans l'angle de cette cornière.

FIG. 2FIG. 3FIG. 1